

pourquoi cette dénomination ne serait-elle pas aussi bien valable dès les pièces de Mauès et d'Azès ? Et nous ne voyons pas en effet que nul y puisse contredire.

Ceci posé, prenons notre loupe. Au revers des monnaies de Kaniska et de Huviska nous constatons bien vite qu'un certain Pharo ou Pharro, en qui les iranisans voient une personnification de la Gloire ou de la Majesté royale, présente des rapports indéniables avec notre Pâncika⁽¹⁾. Non content de porter comme lui, sinon la lance, du moins le long spectre à gros bout arrondi, la tunique et les bottes, il va parfois jusqu'à lui emprunter son emblème essentiel, la bourse (cf. notamment les fig. 387 et pl. V, 12). Mais en même temps, par d'autres traits, il persiste à se rattacher à une lointaine origine hellénique; car, sur certaines pièces, c'est le caducée qu'il tient à la main tandis que les ailes du pétase continuent à voleter sur sa tête. Aussi n'aurons-nous pas de peine à le reconnaître sur les pièces d'Azès (pl. IV, 6 et 8) à ces marques caractéristiques⁽²⁾. Et aussitôt nous demandons : sur ces monnaies indo-parthes où la présence de Çiva est avouée, ne devrait-on pas avec autant de raison appeler l'Hermès grec de son nom indien de Pâncika avant qu'il ne prête ses attributs au Pharo iranien des Indo-Scythes ? Est-il nécessaire de rappeler à ce propos l'emploi considérable du type de ce dieu imberbe dans les représentations des Yakças en général, de Vajrapâni et de Pâncika en particulier (cf. notamment fig. 366 et 379-381) ? Le rapport avec ce dernier est beaucoup plus étroit qu'une simple ressemblance physique. Les petits bronzes classiques qui mettent si fréquemment dans les mains de Mercure la bourse en même temps que le caducée — sans parler du coq (cf. II, p. 116) qu'ils lui donnent volontiers pour

⁽¹⁾ Cf. GARDNER, *Cat.*, pl. XXVI, 16 et XXVIII, 25-31. Ne serait-ce pas déjà la mangouste que tient sur la main droite le premier de ces spécimens (voir notre pl. V, 8) ? Cf. M. A. STEIN, *Zoroastrian*

Deities on Indo-Scythian Coins (*Ind. Ant.*, 1888, p. 92).

⁽²⁾ Cf. pour les monnaies d'Azès, GARDNER, *Cat.*, pl. XIX, 1-3; et pour celles de Mauès, *ibid.*, p. 71 et pl. XVII, 4.